



SEPARATION de TERRASSE en APPARTEMENT

Par **Petit Merou**, le **21/02/2017** à **06:49**

BONJOUR **marque de politesse**[smile4]
Actuellement la séparation de la terrasse entre mon appartement et celui de mon voisin est faite de lames d'acier qu'on peut ouvrir et fermer. Je souhaite qu'elles soient fermées et mon voisin veut les laisser ouvertes ce qui empêche toute intimité tant phonique que visuelle. Rien n'est précisé dans le règlement de copro.
Ai-je le droit de poser une séparation en bois par exemple derrière la séparation existante ?
Merci de votre aide